

REPUBLIQUE DU BURUNDI

ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION

GROUPE PARLEMENTAIRE

U P R O N A

Tél. : 22 5089 Fax : 21 3119

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002/2003

Le Groupe parlementaire UPRONA vient de prendre connaissance de la déclaration du Groupe FRODEBU à l'Assemblée Nationale datée du 29 Janvier 2003.

A cette occasion, il porte à l'attention de l'opinion ce qui suit :

1. Il est fortement regrettable qu'après le long processus d'Arusha, le Groupe parlementaire du Parti le plus représenté dans les institutions gouvernantes de l'Etat prenne la responsabilité de renouer avec la gestion politique basée sur la confrontation, la polémique et les manipulations politiciennes.

Ces procédés sont désastreux au regard d'un contexte socio-politique et d'un environnement sécuritaire qui commandent plutôt le recours à la concertation, au sens de responsabilité et à la recherche des compromis.

2. Sur la question de l'alternance.

Le Groupe Parlementaire UPRONA reste attaché au principe de l'alternance et estime que cette question ne saurait constituer un problème en soi ou une pomme de discorde entre les partenaires politiques. Malheureusement, depuis quelques temps l'on constate que des responsables FRODEBU sont entrain d'isoler cette question, en créant une surenchère autour d'elle et en ignorant les missions fondamentales de la Transition telles qu'elles ont été convenues par les parties prenantes à l'Accord.

Pour le Groupe Parlementaire UPRONA, l'alternance est un sujet important qui ne devrait pas être traité de façon restrictive et mécanique comme si ce n'était qu'une simple question de date.

En effet, cette question est en dernière position sur une liste de 11 conditions que le Groupe Parlementaire FRODEBU ne veut pas aborder, alors que certaines d'entre elles, notamment celles en rapport avec les missions de la Transition, l'application de cessez-le-feu étaient en réalité le véritable fondement de ce calendrier.

Pour le Groupe Parlementaire UPRONA, les partenaires politiques devraient s'atteler à rechercher une alternance qui conforte la paix et la confiance et qui se déroule dans un environnement politico-sécuritaire favorable. Il faut créer les conditions de cet environnement en privilégiant la sérénité, la concertation et la recherche des compromis viables.

3. Au sujet du projet de loi sur le génocide

Il est très grave de constater que le Groupe Parlementaire du Parti qui congère l'Etat haut sommet, qui est le plus représenté au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale prene la responsabilité de bloquer, par des procédés qui relèvent de la pure tricherie, l'adoption d'une loi qui réprime le crime des crimes c'est-à-dire le génocide.

Personne ne comprend comment le Groupe FRODEBU développe tant d'artifices mensongers pour rejeter une loi commandée par l'Accord d'Arusha et destinée à réprimer un crime très grave universellement réprouvé.

Après plus d'une année et au cours de trois sessions successives que l'étude du projet a été bloquée par le groupe FRODEBU, ce n'est qu'à la veille de la quatrième session que celui-ci songe à tromper l'opinion par des justifications sans aucun fondement.

Il est utile de souligner à l'intention de l'opinion que le Parti FRODEBU était fortement représenté et à un haut niveau dans l'équipe technique qui a préparé le projet de loi.

Celui-ci a été présenté au Conseil des Ministres avec l'aval du Parti. Le projet n'aurait jamais franchi l'étape du Conseil des Ministres si le FRODEBU s'y était opposé. Il devient dès lors étonnant et peu crédible que le groupe FRODEBU à l'Assemblée recouvre à des contrevérités pour refuser l'étude du projet de loi parce que celui-ci est aujourd'hui inscrit à la première place des textes soumis à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement.

Dans sa déclaration, le Groupe Parlementaire FRODEBU est entrain d'user de manoeuvres dilatoires pour repousser sine die l'adoption de cette loi. La mauvaise foi et les calculs politiques qui transparaissent dans le document notamment à travers une relecture fantaisiste de l'histoire du BURUNDI cachent mal la volonté du groupe FRODEBU d'occuper les actes de génocide dont il est accusé par la Commission Internationale d'Enquête de l'ONU dans son rapport de 1996.

Pour le Groupe Parlementaire UPRONA, il ne sert à rien de jouer éternellement à la politique de l'autruche dans la matière de droit international où le caractère imprescriptible et inamniable du crime de génocide interpelle la responsabilité de la classe politique vis-à-vis de l'avenir du pays.

4. Le Groupe Parlementaire UPRONA voudrait en appeler à la responsabilité et au bon sens du Groupe Parlementaire FRODEBU pour abandonner la voie de la confrontation, la politique de surenchère et le débat de rue qui n'ont d'autre résultat que d'empoisonner le processus e paix.

Le Groupe Parlementaire UPRONA invite le FRODEBU et les autres acteurs à privilégier le débat serein au sein des institutions, la négociation de compromis et la création d'un environnement socio-politique qui favorise l'évolution du pays vers la paix et la stabilité.

Fait à Bujumbura, le 31/01/2003

Pour le Groupe Parlementaire UPRONA

Hon. Alphonse KADEGE.